



Demarches à entreprendre pour faire valoir ses droit s sur le lieu de travail

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 mars 2004

Bonsoir,

Je voudrais connaitre les démarches à effectuer pour faire respecter à un employeur la loi anti - tabac.

L'objet de ma démarche est d'entamer une procédure pour amener ma collègue de travail à arrêter de fumer dans un bureau clos. Je pense pouvoir démontrer que cela a une incidence sur ma santé.

Qu'elle sont mes 1er interlocuteurs dans l'établissement : directeur, CHSCT, syndicat ? Si ce recours ne marche pas, à qui je peux m'adresser ?

Vous remerciant par avance,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. N'hésitez pas à reprendre contact.